

Motion adoptée lors du rassemblement à Troyes

le 30 septembre 2014

Les retraités, rassemblés mardi 30 septembre 2014, constatent que le discours du 1^{er} ministre sur le pouvoir d'achat des retraités ne répond pas aux légitimes revendications des 15 millions de retraités.

Comme les autres années, les mesures prises par son gouvernement **entérinent l'amputation du pouvoir d'achat des retraités et renforcent l'injustice qui leur est faite** :

- **pensions de base** gelés depuis avril 2013 jusqu'en octobre 2015 soit pendant 30 mois,
- **gel des pensions de retraite complémentaires** représentant près d'un tiers de leur retraite,
- seules, les petites pensions inférieures à 1 200 € seront augmentées de 0,6 % soit 30 centimes en moyenne par jour, et versement d'une prime exceptionnelle de 40 € soit 1 € par jour pendant un mois. De qui se moque t-on ?
- augmentation dérisoire de 8 € du minimum vieillesse porté à 800 € par mois soit en moyenne 26 centimes par jour ;

Les retraités expriment leur agacement et leur colère à de telles annonces.

C'est méconnaître totalement la dureté de la vie quotidienne qu'endurent les retraités comme ils l'ont déjà eu l'occasion de le manifester.

Cette vie difficile se constate notamment par le nombre croissant de retraités qui limitent les soins médicaux qui leur sont pourtant nécessaire quand ce n'est pas carrément le refus d'être soigné par manque de moyens.

Elle se constate aussi par plusieurs associations caritatives dont la fréquentation explose année après année.

Elle se constate encore par l'absence de réponses suffisantes aux besoins formulées en matière d'aide contre la perte d'autonomie fondée sur un véritable service public dans le cadre de la Sécurité sociale qui garantit un financement solidaire des aléas tout au long de la vie.

Dans l'immédiat, c'est tout de suite qu'il faut redonner du pouvoir d'achat.

- Les retraités revendiquent le versement d'un rattrapage de 300 € par mois pour tous.
- Les retraités revendiquent l'élévation du montant des pensions avec un minimum au niveau du SMIC.
- Ils réclament l'adoption d'une autre méthode de mesure de l'inflation et une actualisation plus rapide en cas de dérapage des prix,
- L'indexation de l'ensemble des retraites et pensions, doit porter comme précédemment sur l'évolution des salaires moyens,
- Les retraités revendiquent le relèvement du montant des pensions de réversion à 75% du montant de la pension initiale.